

Paris, le 8 avril 2020

Covid 19 : L'Agirc-Arrco met en place un service gratuit d'aide aux courses pour les retraités en situation de fragilité

La situation de confinement est une période compliquée pour l'ensemble de la population. Mais la difficulté est plus aigüe encore pour les personnes âgées déjà fragilisées qui peuvent être confrontées à des problèmes pratiques comme se ravitailler en produits de première nécessité ou en médicaments.

Pour leur éviter d'avoir à sortir et limiter autant que possible les risques de contamination, l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco expérimente depuis le 25 mars un **dispositif d'aide aux courses destiné aux retraités isolés de 70 ans ou plus**.

Les assurés sont contactés par les collaborateurs Agirc-Arrco présents dans les territoires (comités régionaux d'action sociale, plateformes téléphoniques, caisses de retraite complémentaire, centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco). S'ils le souhaitent, une demande d'intervention est déclenchée auprès d'une association d'aide à la personne agréée. A noter : les assurés peuvent aussi appeler directement le 0 971 090 971 (prix d'un appel local) qui les mettra en relation avec une association d'aide à domicile locale.

L'association prendra directement contact avec le retraité pour fixer ensemble les détails pratiques de l'intervention (date et heure de la livraison, liste des courses, paiement...). Pour respecter les consignes sanitaires et protéger à la fois le retraité et le professionnel, les courses seront déposées à la porte d'entrée du domicile.

Ce service est gratuit, le bénéficiaire ne réglant que le prix de ses courses. Il peut être utilisé jusqu'à 5 h par semaine et sera reconductible pendant toute la durée de la crise sanitaire.